

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

**Résultats de la recherche "H52.23-Services Auxiliaires
des Transports Aériens" sur la base de données ARIA -
État au 05/03/2019**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "H52.23-Services Auxiliaires des Transports Aériens":

- Code NAF : h52-23
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Effondrement du terminal 2E

N°27228 - 23/05/2004 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27228/>



Vers 6h57, une partie du toit de la jetée du terminal 2E, formant un tunnel long de 650 m et large de 33 m dont la structure est en béton, verre et acier, s'effondre dans l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Les corps de 4 personnes sont retrouvés dans les décombres (dont un non identifié) ; 3 autres personnes sont blessées. L'accident survient au moment où la plupart des vols du petit matin ont déjà débarqué, le hall est donc en partie déserté. Selon des témoignages, 5 min avant l'effondrement, des passagers et du personnel de sécurité ont observé l'apparition d'une fissure au plafond, à hauteur de la salle d'embarquement. De la poussière de béton s'est mise à tomber en même temps que se faisait entendre un craquement. Un membre du personnel n'a pas le temps de signaler l'anomalie au poste de contrôle avant que la voûte ne s'affaisse brutalement sur une longueur de 30 m et une largeur de 20 m. Un ordre d'évacuation est immédiatement émis par hauts-parleurs. Le plan rouge est déclenché, 250 pompiers et 70 véhicules sont mobilisés. Une information judiciaire pour 'homicides involontaires et blessures' est lancée et des experts sont chargés de déceler d'éventuels défauts dans la conception ultra moderne de ce terminal. L'enquête est difficile, quelque 400 entreprises sous traitantes ayant participé à la construction du terminal. Le lendemain, le terminal 2E de l'aéroport, où travaillent des dizaines de pompiers et d'enquêteurs, est évacué car de nouveaux craquements sont entendus dans la voûte du bâtiment.

Le 14/02/2005, la commission d'enquête administrative rend publiques ses conclusions : "la coque se serait progressivement fragilisée en raison d'un ferrailage insuffisant ou mal positionné, d'un manque de redondance mécanique (possibilités de transferts d'efforts vers d'autres zones en cas de défaillance locale), d'une faible résistance de la poutre sablière (celle qui soutient la coque sur toute sa longueur) et du positionnement des butons (pièces métalliques soutenant la verrière) à l'intérieur du béton".

Accident

Fuite sur le réseau de sprinklers d'une société de maintenance aéronautique

N°43453 - 11/07/2012 - FRANCE - 68 - HESINGUE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43453/>

Dans un hangar d'une société de maintenance aéronautique soumise à autorisation, un joint d'une bride d'un système de sprinklage se rompt à 4h20. Un mélange d'eau et d'émulseur se répand dans le bâtiment. L'alarme incendie se déclenche, informant le personnel de sécurité de l'entreprise et les pompiers aéroportuaires. Le local technique et la vanne de coupure sont inaccessibles. Le seul moyen d'arrêter la fuite est de fermer le circuit au niveau de la pomperie de l'aéroport. L'alimentation en eau est arrêtée à 4h35. Au

final, 3 000 m³ d'eau et 16 m³ d'émulseur sont perdus. La protection incendie du bâtiment est indisponible. La majorité des eaux et de l'émulseur a été dirigée vers un bassin de rétention. Cependant, une partie s'est répandue et infiltrée dans une zone enherbée du parking. Le bassin de rétention est pompé les jours suivants et son contenu est envoyé à la station d'épuration urbaine. Le système de sprinklers est pleinement opérationnel le 27/07.

Accident

Fuite de pyralène sur un transformateur.

N°33740 - 09/10/2007 - FRANCE - 971 - LES ABYMES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33740/>



Des agents aéroportuaires constatent vers 10 h que l'un des 2 anciens transformateurs au PCB stockés dans une cour grillagée fermée a été vandalisé, probablement pour en récupérer les métaux. Ils alertent leur hiérarchie. Les 2 équipements électriques précédemment stockés dans un local fermé, avaient été sortis de ce dernier en vu de leur enlèvement prochain pour traitement. Un périmètre de sécurité est mis en place après découverte d'une fuite de PCB, toxique et cancérigène, au pied de l'appareil.

Les pompiers qui interviennent, prennent connaissance des caractéristiques de stabilité du produit, font réouvrir la route d'accès, colmatent la fuite, puis préviennent la préfecture que le risque est maîtrisé. Le PCB qui s'est écoulé par une vidange du transformateur dont le bouchon a été ôté, a rejoint le réseau d'eaux pluviales. Ce type de transformateur contiendrait 200 l de produit toxique.

L'inspection des IC demande à ce que les 2 transformateurs, ainsi que les sacs de terre polluée ramassés par les pompiers soient remis dans le local fermé, de maintenir en sécurité le dépôt où se trouvent les transformateurs, de surveiller le site, d'examiner les modalités à mettre en œuvre pour tenter de récupérer les fluides écoulés et pour excaver les sols atteints. En prévision des pluies annoncées, l'exploitant de l'aéroport protège les bouches d'eaux pluviales pour éviter une propagation de la pollution. Le lendemain, la Préfecture met en place une cellule de crise pour étudier les méthodes et moyens pour neutraliser cette pollution. L'exploitant doit rechercher l'exutoire du réseau pluvial pollué (réseau municipal ou milieu naturel) pour engager les mesures de protection de l'environnement adaptées. Le surlendemain, il fait curer la canalisation et décontaminer le site ; 10 m³ de terre polluée sont récupérés. L'inspection des IC effectue un nouveau contrôle sur zone. Les transformateurs devront être évacués sous 15 jours et l'inspection devra être tenue informée de la réalisation de toutes ces actions. De nombreux services de l'Etat se sont rendus sur place (inspection des IC, environnement, protection civile...). L'évènement a fait l'objet d'une médiatisation gérée par le Sous-Préfet. Une enquête judiciaire est effectuée.

Accident

Fuite de kérosène dans un aéroport

N°52526 - 27/10/2018 - FRANCE - 13 - MARIGNANE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52526/>



À 12 h, un déversement de kérosène se produit sur le tarmac d'un aéroport, au niveau du parking des avions. Un camion-citerne composé de 2 remorques de 18 m³ chacune se

renverse. L'une d'elle s'éventre formant une nappe de 80 m². Un dispositif de marins-pompiers est mobilisé. La zone est sécurisée et un barrage est positionné afin de contenir la nappe. Des relevés d'explosimétrie sont effectués. Au niveau d'un caniveau, 10 m³ sont récupérés grâce à un bassin de décantation. La remorque est relevée vers 16 h. 4 m³, présents dans la citerne, sont pompés.

Accident

Brèche sur une digue lors d'une crue

N°48013 - 03/10/2015 - FRANCE - 06 - CANNES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48013/>

Lors d'une crue exceptionnelle de la FRAYERE, une brèche de 5 m de long se produit sur toute la largeur d'une digue de protection. En aval de l'ouvrage, un hangar, une villa et un aéroport sont envahis par les eaux. 2 hélicoptères sont endommagés et l'enrobé d'un parking est arraché. L'aéroport est fermé. La brèche est colmatée 3 jours après par apport de matériaux et compactage.

L'événement s'explique par plusieurs phénomènes :

- crue exceptionnelle (supérieure à la crue de protection) ;
- lit de la rivière insuffisamment nettoyé ;
- mauvaise compacité des matériaux composant la digue.

L'exploitant débute l'étude de travaux de confortement de la digue.

Accident

Dégagement d'insecticide dans un entrepôt d'un aéroport.

N°39065 - 08/10/2010 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39065/>

Un colis d'insecticide (4-bromo 2-chlorophenol) dégage une forte odeur dans la zone de fret d'un aéroport soumis à autorisation. Des employés donnent l'alerte vers 7h30. Des agents d'intervention mettent en sécurité le colis en l'isolant dans un sur fût.

A 8h20 un premier bilan est établi, 10 personnes ont été en contact avec le produit, 6 ont été exposées dans les locaux depuis l'arrivée du colis. Le chauffeur livreur est également rappelé sur les lieux.

Elles sont examinées par un médecin qui leur donnent l'autorisation de rejoindre le travail ou le domicile, étant donné qu'aucun signe particulier du au produit n'a pu être identifié. L'intervention des secours se termine vers 11h10.

Accident

Fuite sur un bidon de nicotine liquide

N°47607 - 18/01/2016 - FRANCE - 68 - HESINGUE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47607/>



Dans la zone de fret d'un aéroport, une fuite est constatée, vers 11h30, sur un bidon de 5 l

de nicotine liquide. Du produit est projeté sur les 3 employés travaillant à proximité. Ils sont pris en charge par leur employeur qui les transporte à l'hôpital. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité. Ils placent le bidon et le matériel souillé dans un sur-fût.

Accident

Fuite de matière dangereuse dans la zone fret d'un aéroport

N°46247 - 11/02/2015 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46247/>

Dans la zone de fret d'un aéroport (entrepôt rubrique 1510 soumis à autorisation), un employé endommage avec la fourche de son chariot un fût de 200 l. Le produit en poudre qu'il contient, dangereux pour l'environnement, fuit. Les employés évacuent le bâtiment. Les pompiers récupèrent le produit et placent le fût dans un sur-fût.

Accident

Effondrement d'un silo de béton sur un chantier

N°45947 - 12/11/2014 - FRANCE - 94 - ORLY

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45947/>



Un silo de 100 t de ciment s'effondre dans une zone en chantier d'un aéroport. Trois personnes dont un gendarme sont incommodées par les poussières engendrées par la chute du bâtiment. Un des accès à l'aéroport est fermé pendant plusieurs heures.

Accident

Fuite sur un fût de MD

N°45257 - 09/05/2014 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45257/>

Une fuite se produit sur un fût de 36 kg contenant du tétraméthyléthylènediamine dans un entrepôt en zone de fret de l'aéroport. Les pompiers déposent le fût dans un sur-fût pour le restituer à son propriétaire.

Accident

Électrocution au cours d'une manipulation de câblage.

N°36657 - 14/08/2009 - FRANCE - 31 - BLAGNAC

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36657/>



Dans un aéroport, un technicien est gravement blessé par une décharge électrique lors de la manipulation de câbles électriques.

Accident

Renversement d'un produit dans un aéroport

N°33241 - 19/07/2007 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33241/>



Dans un aéroport, un bidon de produit corrosif se renverse pendant son transport ; 2 personnes sont intoxiquées et brûlées aux mains et 16 personnes travaillant dans des bureaux à proximité sont évacuées.

Accident

Explosion lors d'un chargement d'explosifs.

N°23080 - 06/08/2002 - ETATS-UNIS - 00 - NEWBURGH

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23080/>



Dans un dépôt d'explosifs situé à proximité d'un aéroport, une explosion se produit lors du chargement d'artifices dans un camion par un employé. Ce dernier décède dans l'accident. L'explosion détruit 2 remorques et endommage 1 des 4 bunkers de stockage de l'établissement. Les artifices étaient entreposés dans un bunker datant de la 2ème guerre mondiale, anciennement dépendant de l'armée de l'air. Le BATF (Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms) ainsi que la police effectuent une enquête pour déterminer les causes exactes de l'accident.

Accident

Fuite de produits chimiques dans un camion

N°51809 - 30/06/2018 - FRANCE - 68 - HESINGUE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51809/>

Dans la zone de fret d'un aéroport, vers 15h20, une fuite est constatée sur 2 bidons de 25 l de produit aromatique transportés dans un camion (code danger 33 , code matière 1197). Les pompiers interviennent, une lance incendie est mise en place. Les 2 bidons sont placés dans un sur-fût avant d'être mis en sécurité. La remorque est rincée.

Accident

Dégradation d'une digue lors de travaux

N°49610 - 26/01/2017 - FRANCE - 06 - CANNES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49610/>

Lors d'une inspection du service de contrôle, la dégradation d'une digue de protection d'un aéroport contre les inondations est constatée. La zone concernée est un talus d'accès à un panneau publicitaire. L'ouvrage est en travaux. Sa capacité à résister à une nouvelle crue est mise en cause. Les travaux sont immédiatement arrêtés. La remise en état du corps de digue réalisée.

Accident

Fuite de chlorure de baryum d'un colis dans un aéroport.

N°40539 - 27/06/2011 - FRANCE - 69 - COLOMBIER-SAUGNIEU

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40539/>



Une fuite de chlorure de baryum est détectée vers 13h10 sur un colis en zone de fret dans un aéroport. La police établit un périmètre de sécurité, les pompiers sécurisent le colis et une société spécialisée l'évacue.

Accident

Électrocution dans une centrale thermo-frigorifique et électrique d'un aéroport

N°37196 - 14/10/2009 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37196/>



Un électricien s'électrocute à 14h20 alors qu'il réalise une opération de maintenance sur la centrale thermo-frigorifique et électrique d'un aéroport (tension de 20 000 V) ; il est hospitalisé. L'alimentation électrique est coupée sur 3 terminaux, sur la tour de contrôle centrale et les bâtiments de moyens généraux pendant 1h45. Le trafic aérien est perturbé avec des retards allant jusqu'à 2 h pour 22 avions.

Accident

Pollution accidentelle

N°35050 - 10/09/2008 - FRANCE - 51 - BUSSY-LETTREE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35050/>



Lors d'une intervention technique sur un avion DC 10, 150 l de kérosène se répandent sur le tablier bitumeux d'une voie de circulation d'un aéroport de fret. Les pompiers nettoient la surface souillée au moyen de plaques et de boudins absorbants. Les déchets récupérés sont retraités par une société spécialisée.

Accident

Fuite de dioxyde de carbone.

N°34710 - 16/06/2008 - FRANCE - 33 - MERIGNAC

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34710/>



Une fuite de dioxyde de carbone se produit à 20h43 dans un conteneur situé dans la zone de fret d'un aérogare. Un employé est légèrement incommodé. Les locaux sont ventilés et les colis inspectés. Cet incident n'a pas eu impact sur l'activité de la zone de fret.

Accident

Détérioration d'un colis.

N°18723 - 28/06/2000 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18723/>

A la demande du commandant de bord, un colis radioactif est déchargé des soutes de

l'avion. Ce colis contenait du thallium 201, utilisé en imagerie médicale du cœur et provenait d'une entreprise pharmaceutique. Pendant cette phase de manutention, il tombe de la palette. Il aurait été accroché et traîné sur plusieurs m. Un témoin a alors prévenu les pompiers de l'aéroport. Des débris de carton et polystyrène provenant de l'emballage sont retrouvés sur une grande distance. Le groupe mobile d'intervention du commissariat à l'énergie atomique intervient pour procéder au contrôle du colis et à son rapatriement. Bien que la partie externe de l'emballage ait été très sévèrement dégradée, il n'y a pas eu de dispersion du contenu radioactif. Cet incident est classé au niveau 0 de l'échelle INES appliquée au transport.

Accident

Détérioration de colis d'iode 131

N°18724 - 24/06/2000 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18724/>

Deux colis de type A contenant respectivement 2,7 GBq et 0,65 GBq d'iode 131, sont détériorés lors de leur chargement à bord d'un avion. Les colis n'étaient pas correctement fixés à leur palette de transport ; ils sont tombés d'une hauteur de 1 m. Selon les témoins, l'un d'eux a été écrasé, après sa chute, par la palette. Ces colis étaient expédiés en Libye pour y être utilisés en thérapie de la thyroïde. La réglementation du transport aérien des marchandises dangereuses (instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale) impose à l'exploitant de la compagnie aérienne le respect de prescriptions destinées à garantir la sûreté des opérations de chargement. En particulier, il incombe à l'exploitant, au travers de ses sociétés d'assistance technique, de protéger les colis de marchandises dangereuses contre tout dommage. Une attention particulière doit être accordée à la manutention des colis durant leur préparation pour le transport et à la technique requise pour le chargement à bord. Cet incident n'a pas eu de conséquences radiologiques. Il est classé au niveau 0 de l'échelle INES appliquée au transport.

Accident

Affouillement au pied d'une digue

N°44037 - 26/10/2012 - FRANCE - 06 - CANNES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44037/>

Au cours de fortes pluies, une surverse au niveau d'un point bas d'une digue protégeant un aéroport contre les crues de la FRAYERE entraîne une érosion régressive et un affouillement en pied d'ouvrage. Le service de contrôle de l'Etat (DREAL) constate le désordre le 20/11. Le gestionnaire engage des réparations.

Accident

Incendie dans un hangar d'aéroport.

N°31780 - 05/05/2006 - BELGIQUE - 00 - BRUXELLES

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31780/>



Dans un aéroport belge, un incendie embrase vers 23h40 un hangar métallique de 1 000 m² utilisé pour la maintenance d'avions. 9 personnes sont blessées : 6 employés (dont 1 est grièvement brûlé aux jambes) et 3 pompiers. L'incendie est maîtrisé vers 2h30 après avoir

détruit le bâtiment et 4 avions en cours d'entretien. Le sinistre pourrait avoir pour origine l'inflammation de vapeurs de white-spirit, utilisé lors du nettoyage d'un avion.

Accident

Incendie dans un hangar de maintenance dans un aéroport.

N°34098 - 04/05/2006 - BELGIQUE - 00 - ZAVENTEM

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34098/>



Un feu se déclare vers 23h30 sur un avion dans un hangar de maintenance de 13 000 m². L'incendie qui émet d'abondantes fumées, se propage rapidement à la toiture puis aux bureaux. Plus de 150 pompiers interviennent, une cellule de crise est mise en place et l'aéroport est fermé. Les pompiers sont confrontés à un effondrement de la toiture du hangar et à des difficultés d'accès au sinistre. Circonstances aggravantes, le hangar ne dispose pas de système d'extinction automatique, il ne comprend pas de compartimentage susceptible de limiter la propagation d'un incendie, la façade du bloc bureaux ouvrant sur l'intérieur est percée de baies sur plusieurs étages facilitant le développement du sinistre et sa toiture est dépourvue d'exutoires. Les pompiers maîtrisent le sinistre le lendemain matin à la levée du jour.

La police effectue une enquête. Le bilan de l'accident est important : 1 employé est gravement brûlé, 2 avions sont détruits par le feu, 2 autres par l'effondrement du hall. Les dommages matériels s'élèvent à 1 milliard d'euro.

Accident

Feu de hangar

N°28767 - 17/12/2004 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28767/>



Dans un aéroport, un feu se déclare sur un transformateur au pyralène dans un hangar d'entretien de 20 000 m² et se propage à un chemin de câbles. L'exploitant fait évacuer 80 personnes. Les pompiers mettent en oeuvre 3 lances à eau et 2 lances à poudre.

Accident

Incendie dans un aéroport.

N°20211 - 08/04/2001 - PAYS-BAS - 00 - AMSTERDAM

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20211/>

Un incendie se déclare dans un restaurant à l'intérieur d'un aéroport suivi d'une déflagration, un dimanche en fin de journée. Une épaisse colonne de fumées s'échappe du toit de celui-ci. Le feu se propage à des boutiques voisines. Un autre incendie se déclare dans des bureaux. Selon certains témoins, un début de panique s'empare des voyageurs sur place. Des centaines de passagers sont évacués. Des vols sont retardés de 0,5 à 1,5 h mais le trafic redevient normal en début de soirée. Une enquête est effectuée mais, à priori, le second incendie pourrait avoir été déclenché par les fumées chaudes du premier, au niveau du dispositif d'évacuation des fumées.

Accident

Perte de 2 colis de matière radioactive.

N°19705 - 12/08/2000 - ITALIE - 00 - ROME (ROMA)

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19705/>

Deux colis de matière radioactive sont égarés par une compagnie aérienne italienne durant leur transport entre l'aéroport de Roissy et celui de Tunis. Ces colis faisaient partie d'un lot de 19 : le contenu des 2 perdus n'est pas connu avec précision mais les 19 fûts comprenaient de l'iode 131, du technétium 99 m, du thallium 201 ou du gallium 61. Les activités des colis variaient entre 0,077 GBq et 67,3 GBq, un des colis étant non radioactif. Ces 2 colis sont retrouvés 6 jours plus tard dans un entrepôt de la compagnie aérienne italienne. Cet incident intervient 2 semaines après un problème identique (9 colis perdus par la même compagnie). L'Autorité de sûreté française a informé son homologue italien ainsi que les services de l'Aviation civile. En raison de la perte de 2 colis de matière radioactive, cet incident est classé au niveau 1 de l'échelle INES appliquée aux transports.

Accident

Perte de 9 colis radioactifs.

N°19746 - 29/07/2000 - ITALIE - 00 - ROME (ROMA)

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19746/>

Neuf colis de matière radioactive (6 contiennent de l'iode 131, 2 du thallium 201 et 1 du gallium 66), en provenance d'une société pharmaceutique française spécialisée dans les radioéléments à usage médical, sont égarés par une compagnie aérienne pendant leur transport entre Roissy et Tunis. Les colis faisaient partie d'un lot de 21 colis, à destination d'un hôpital tunisien. Le transitaire avait réparti les colis sur 3 vols : 6 le 28/07, 9 le 29/07 et 6 le 30/07. En raison de la perte provisoire de 9 colis, cet incident est classé au niveau 1 de l'échelle INES appliquée aux transports.

Accident

Colis radioactif endommagé dans un aéroport

N°36510 - 10/07/2009 - FRANCE - 94 - ORLY

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36510/>

Un colis de sodium iodite 131 est endommagé dans la zone de fret d'un aéroport mais ne présente pas de fuite. Les pompiers et la police du site mettent en place un périmètre de sécurité. Le colis est récupéré par la société expéditrice.

Accident

Chute d'un colis de fioles d'iode 125 radioactif.

N°25969 - 27/11/2003 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25969/>

Un colis de fioles d'iode 125 radioactif (produit destiné à être injecté aux patients pour des scanners IRM) tombe d'un camion situé sur un aéroport, en cours de nuit : du produit se répand sur le bitume. Les pompiers interviennent, vêtus de combinaisons de protection. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les débris de fioles sont placés dans des

emballages étanches et la portion de bitume sur laquelle a coulé l'iode (1 m²) est recouverte de bâches. Une équipe de décontamination intervient à son tour dans l'après-midi afin d'éviter un passage éventuel du produit dans la nappe phréatique. La portion de bitume devrait être arrachée et remplacée rapidement. Selon un représentant des pompiers, 1 ou 2 h après l'accident, il n'y avait plus aucun danger pour la santé humaine.

Accident

Accidents de manutention.

N°17675 - 30/11/1999 - FRANCE - 95 - ROISSY-EN-FRANCE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17675/>

Dans un aéroport, des colis de produits radio pharmaceutiques en provenance d'une entreprise de fabrication de médicaments sont détériorés à 4 reprises soit le 30.11.99, le 7, le 21 et le 24.12.99 lors de leur manutention. Ces incidents n'ont pas eu de conséquences radiologiques.

Accident

Accident de manutention.

N°17676 - 19/11/1999 - FRANCE - 94 - ORLY

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17676/>

Un incident de manutention concerne un colis de produits radio pharmaceutique de type A en provenance d'une société de fabrication de médicaments. Le colis est détérioré mais il n'y a eu aucune conséquence radiologique.

Accident

Explosion d'un avion citerne

N°4123 - 10/12/1993 - ETATS-UNIS - 00 - MILWAUKEE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4123/>



Un avion citerne de la garde nationale prend feu et explose au sol ; 6 mécaniciens sont tués lors de l'explosion.

Accident

Explosion sur une base aérienne

N°4026 - 23/01/1992 - SRI LANKA - 00 - NC

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4026/>



Une explosion accidentelle se produit sur une base aérienne ; 25 morts et disparus sont à déplorer.

Accident

Fuite de produit organophosphorés.

N°28206 - 07/10/2004 - FRANCE - 13 - MARIGNANE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28206/>

Un fût de 200 l de produits organophosphorés fuit dans un aéroport. Une société spécialisée enlève le fût et nettoie les sols.

Accident

Incendie de solvant dans un aéroport

N°11644 - 05/05/1997 - MEXIQUE - 00 - MEXICO

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11644/>

Un dépôt de solvant situé à 20 m de la piste d'envol d'un aéroport international prend feu. Les mouvements d'avion sont suspendus. L'incendie est éteint en 1 h. Il n'y a pas de victime.

Accident

Pollution des eaux

N°4875 - 01/12/1993 - FRANCE - 93 - NEUILLY-SUR-MARNE

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/4875/>



Une pollution grave de la BEUVRONNE et de la MARNE est constatée au niveau de la prise d'eau d'une usine de traitement. Des teneurs très importantes en nitrites (2,7 mg/l) et en carbone organique total (8 mg/l) sont mesurées. Pour pallier les difficultés d'approvisionnement des usines de production d'eau potable d'ANNET-SUR-MARNE et de NEUILLY-SUR-MARNE, le service de l'eau fait appel à l'usine de CHOISY-LE-ROI. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de milliers de francs. La pollution serait due à l'utilisation massive de produits anti-gel sur les pistes d'un aéroport.

Accident

Déversement de carburant.

N°31929 - 01/07/2006 - FRANCE - 03 - CHATELPERRON

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31929/>



2 600 l de kérosène polluent une rigole sur 400 m à la suite d'un accident d'avion. Les pompiers mettent préventivement en place un barrage de 15 m sur un étang. Les terres polluées stockées dans une bâche en polyane seront traitées par une société spécialisée.

Accident

Feu de palettes de papier.

N°27245 - 06/06/2004 - FRANCE - 68 - SAINT-LOUIS

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27245/>

Un incendie se déclare sur des palettes de papier dans un local de stockage d'un aéroport.

Un important dégagement de fumées dans les sous-sols entraîne l'évacuation de 700 personnes. Le trafic aérien n'est pas perturbé.

Accident

Incendie d'un hangar abritant des avions de tourisme.

N°8168 - 20/02/1996 - FRANCE - 95 - PERSAN

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/8168/>



Un incendie détruit un hangar de 600 m² abritant 5 avions de tourisme. Les avions sont sérieusement endommagés. Les dommages matériels s'élèvent à 1,1 MF.

Accident

Fuite de carburant sur la zone de fret d'un aéroport

N°887 - 11/10/1989 - AUTRE - 00 - N

H52.23 - Services auxiliaires des transports aériens

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/887/>



190 m³ de carburants divers se déversent accidentellement sur la zone de fret d'un aéroport. Les carburants traversent la neige et sont retenus à 10 mètres de profondeur par une couche imperméable du sous sol. Ils sont récupérés par pompage.
